



Ma societe en rachat plusieurs questions

Par **jenny94500**, le **30/11/2011** à **21:39**

Bonjour,

Ma societe en redressement judiciaire doit etre racheter la semaine prochaine le nouveau patron garde les clients les employer mais ma boite actuelle va fermée . Je change de locaux et de nom de societe ... Mon patron ma parler d'un avenant sur contract qui ne m'interesse pas .. si je refuse j'aurais le droit au licencement economique et à mes indemnités ? ou je suis " obliger de suivre" .

Je peux demander un nouveau cdi ou un avenant est obligatoire ?

Merci par avance

Par **P.M.**, le **30/11/2011** à **22:51**

Bonjour,

A priori, il ne s'agit pas d'un nouveau CDI puisque celui actuel est transféré, en revanche, vous pouvez refuser de signer un avenant...

Par **jenny94500**, le **30/11/2011** à **23:12**

Bonjour merci pour votre reponse .. si je refuse de signer je touche quand meme les indemnité de licenciement economique ? Vu qu'il me propose une solution avec un rachat et un avenant je ne sais pas comment cela se passe .

Merci

Par **P.M.**, le **01/12/2011** à **08:45**

Bonjour,

Mais pour toucher les indemnités, il faut qu'il y ait licenciement et a priori, il n'a pas lieu d'être puisque le contrat de travail est transféré et subsiste en vertu de l'[art. L1224-1 du Code du travail](#)...